

## LE DOSSIER | Disparus

Nordine Drici, directeur du cabinet d'expertise ND Consultance, ancien directeur du Pôle Actions de l'ACAT

### REPÈRES

**26 mars 1971 :**

indépendance et création de la République populaire du Bangladesh.

**1971-1982 :** alternance

au pouvoir de la Ligue Awami (LA) et du Parti nationaliste bangladais (BNP).

**1982-1990 :** coup d'État. Ershad devient Président, puis démissionne en 1990.

**1990-2014 :** nouvelle alternance au pouvoir entre la LA et le BNP.

**2014-2017 :** LA, dirigée par la Première ministre, Sheikh Hasina Wajed, réussit à réduire l'opposition politique.

**1<sup>er</sup> Juillet 2016 :** à Dacca, un attentat revendiqué par l'État islamique fait plus de 20 morts.



### Pour aller plus loin

Nordine Drici, *Bangladesh. Face à l'autoritarisme, les droits de l'homme en péril*, avril 2017

15 €. Commande à l'adresse mail [contact@nd-consultance.com](mailto:contact@nd-consultance.com), en spécifiant « Commande ouvrage Bangladesh » dans l'objet du mail.

# BANGLADESH. MUSÉLEMENT ET TERREUR

**Le 24 février 2017, plusieurs experts des Nations Unies ont exhorté le Bangladesh à mettre un terme aux disparitions forcées dans le pays. Un phénomène préoccupant dans un pays toujours plus autoritaire, qui n'est pas partie à la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.**

Durant sa mission menée à Dacca fin 2016, le cabinet ND Consultance a rencontré un avocat qui fut victime de disparition forcée en raison de son travail de défense de la minorité ethnique des Barua, l'une des plus marginalisées et persécutées du pays. Ce cas n'est pas isolé. Depuis 2009, la question des disparitions forcées au Bangladesh demeure routinière. Cette pratique touche toute personne susceptible de « déranger » les intérêts supérieurs locaux ou nationaux par son activité (hommes d'affaires, propriétaires fonciers, défenseurs des droits de l'homme, journalistes, etc). Selon l'ONG bangladaise de défense des droits de l'homme Ain o Salish Kendra (ASK), le nombre de disparitions forcées était de 55 en 2015 et de 97 en 2016. Selon une autre ONG bangladaise, 21 personnes auraient disparu pour le seul mois de mars 2017.

### DÉNI DES AUTORITÉS

Malgré la recrudescence de ce phénomène inquiétant, le positionnement politique national et international des autorités bangladaises sur la question des disparitions forcées est clair : puisque le crime de disparitions forcées n'existe pas en pratique, il n'existe pas en droit pénal bangladais. Pour les autorités, il s'agit « d'enlèvements », ce

qui permet de nier toute responsabilité directe ou indirecte des autorités et des forces de l'ordre ou de sécurité.

Pourtant, la Constitution bangladaise de 1972 prévoit un certain nombre de dispositions de nature à protéger toute personne contre les disparitions forcées. L'article 32 garantit le droit à la vie et à la liberté. L'article 35(5) consacre la protection de toute personne contre la torture et les traitements inhumains et dégradants.

### IMPUNITÉ PRÉGNANTE

Non contente de nier la réalité, les autorités bangladaises vont même jusqu'à mettre en place un système juridique de protection et d'immunités, pour protéger toute action de nature judiciaire ou pénale contre les forces soupçonnées d'avoir commis cette violation grave des droits de l'homme. Par exemple, les autorités gouvernementales doivent accorder une autorisation pour pouvoir porter plainte contre un agent de l'État.

Cette impunité des forces de l'ordre et de sécurité a été mise en lumière le 4 avril 2017, lorsque la Radio suédoise a diffusé l'enregistrement d'un officier du Bataillon d'action rapide (RAB en anglais), force hybride composée de policiers et de militaires qui jouit d'une certaine protection de la part du régime bangladais. L'officier admettait clairement le recours à ces pratiques.

Il n'existe pas au Bangladesh de loi sur la protection des victimes et des témoins. Aucune ONG ne peut avoir un accès régulier aux lieux de détention. Les familles de disparus sont donc laissées dans le plus grand désarroi, dans un pays où l'accès à la justice est intrinsèquement lié au clientélisme politique, ainsi qu'à la « surface » financière ou foncière de ces victimes et de leur famille. ●